

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOM DES SAISIES
DU 4 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le 4 février à 19 h 00, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni en séance sous la Présidence de Madame Mireille GIORIA.

Etaient présents : Madame Mireille GIORIA – Présidente, Messieurs Lionel MOLLIER et Emmanuel HUGUET, Vice-Présidents

Mesdames Isabelle CLEMENT, Christelle LEVIEL, Elisabeth RIMBOUD, Messieurs Jean-Noël BERTHOD, Bernard BRAGHINI, Jean-Luc COMBAZ et Bertrand JOGUET-RECORDON membres titulaires

Excusés ou représentés : Madame Mauricette MARIN-LAMELLET, Monsieur Christophe RAMBAUD

Secrétaire de séance : Madame Christelle LEVIEL.

Etaient également présentes, sans voix délibérative :

Madame Mireille CANOVA – Gestionnaire SIVOM

Madame Lauriane LAVENU – Administration SIVOM

Madame la Présidente Mireille GIORIA **ouvre la séance à 19 h 05.**

Madame Christelle LEVIEL est désignée secrétaire de séance

Madame la Présidente donne lecture des délibérations prises lors du comité syndical du 3 décembre 2018. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Décision n°01 – Affectation des résultats – budget général

Retirée de l'ordre du jour.

Décision n°02 – Décision modificative n°3 – budget général

Retirée de l'ordre du jour.

Décision n°03 - Modalités vente de terrain

Les deux promesses unilatérales de vente consenties le 17 janvier 2017 au profit de la société SCCV HAUTELUCE LES SAISIES sont caduques suite à divers difficultés survenues. Il est demandé au comité syndical de donner son accord pour la régularisation de deux nouvelles promesses au profit de la société SCCV HAUTELUCE LES SAISIES, portant sur les mêmes terrains et au même prix, mais en tenant compte des nouveaux enjeux de ce dossier.

Le comité syndical à l'unanimité, désigne l'étude de Maître NAZ, PACAUD et PARIZZI, VIVANCE et LALLEMANT notaires associés à Annecy pour rédiger les promesses unilatérales de ventes et accomplir les différentes formalités nécessaires ; la société SCCV HAUTELUCE LES SAISIES est représentée par Maître BRUN, notaire à Lyon. Le conseil syndical autorise l'installation d'un chalet de vente du projet sur l'emprise du projet.

Décisions n°04 – Demande acquisition parcelle - refus

Monsieur Daniel DUCREY a émis le souhait d'acquérir une parcelle appartenant au SIVOM des Saisies qui jouxte sa propriété.

Le comité syndical décide à l'unanimité de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Décision n°05 – Mise à disposition de personnel entre le SIVOM des Saisies et la commune de Hauteluce

Madame la Présidente fait part à l'assemblée de la demande de la commune de Hauteluce, sur la mise à disposition contre rémunération d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe. L'agent est affecté au poste à raison de 25% de son temps de travail à compter du 1^{er} janvier 2019

Le comité syndical approuve à l'unanimité.

Décision n°06 – Demande d'autorisation de défrichage – création d'un sentier VTT à Bisanne

Dans le cadre du développement de l'activité VTT, les services de la communauté d'agglomération Arlysère ont pour projet la création d'un sentier VTT à Bisanne. Le tracé passe en partie sur des parcelles de forêt appartenant au SIVOM des Saisies, soumises au régime forestier. Les travaux seront entièrement financés par la communauté d'agglomération Arlysère.

A l'unanimité, le conseil syndical autorise les travaux de défrichage rendu nécessaire à la réalisation de cet ouvrage et autorise Monsieur le Président d'Arlysère à constituer et déposer le dossier de demande de défrichage auprès des services de l'Etat.

Décision n°07 – Plan Pluriannuel d'investissement de la Régie des remontées mécaniques

La Régie des remontées mécaniques des Saisies est un établissement public rattaché au SIVOM des Saisies. A ce titre, la Régie présente régulièrement l'état de ses installations et de ses intentions sur le domaine alpin, le domaine nordique, les bâtiments et sur son activités.

Madame la Présidente expose à l'assemblée le plan pluriannuel d'investissement de la Régie des remontées mécaniques des Saisies de 2019 à 2030.

Le comité syndical valide sur le principe le plan pluriannuel d'investissement de la Régie des remontées mécaniques des Saisies et demande à ce que tous les coûts soient optimisés.

Informations :

- Suite à une demande de subvention du club de parapente les Volatiles auprès du SIVOM des Saisies, le dossier sera déposé en mairie de Beaufort sur Doron qui centralise les demandes pour le compte des 4 communes du Beaufortain.

- Madame la Présidente, Messieurs les vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les élus membres du SIVOM des Saisies félicitent François PLACE, natif de Crest-Voland, pour son titre de champion du monde de skicross ! Ils souhaitent également une bonne retraite à Monsieur Roland PICAUD, policier municipal.

La séance est levée à 20 h 03

Mireille GIORIA

Présidente

